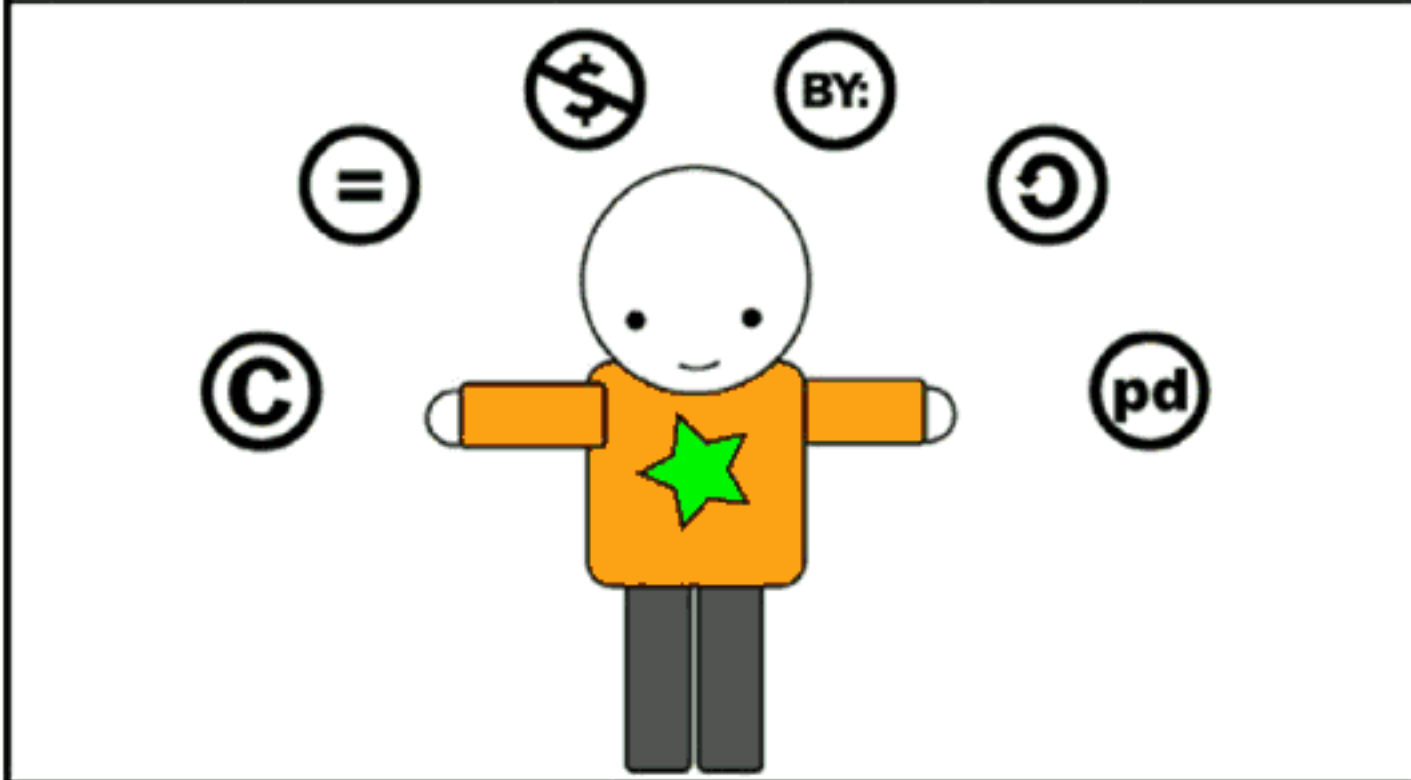
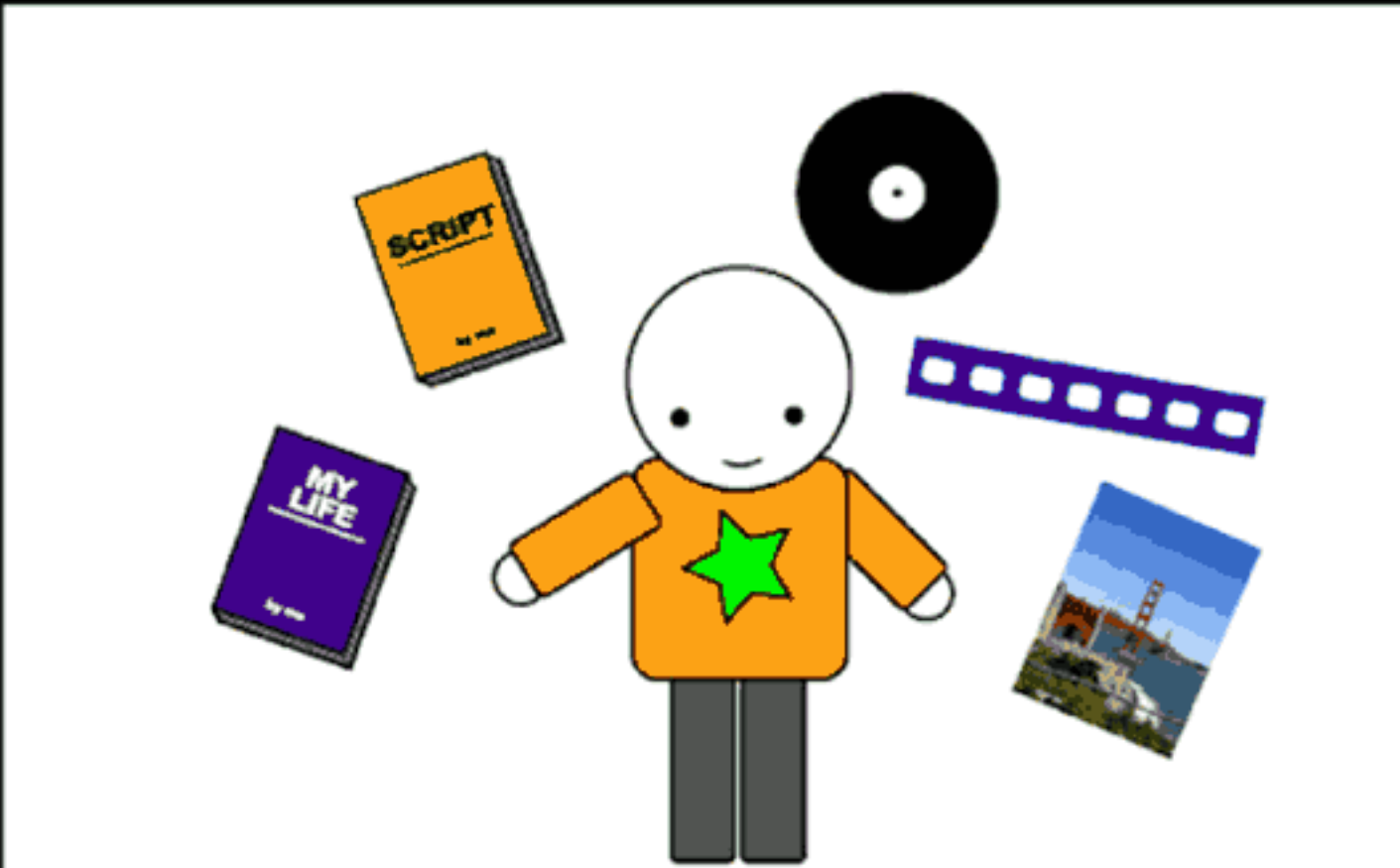


Les Licences creative commons comment ça marche ?

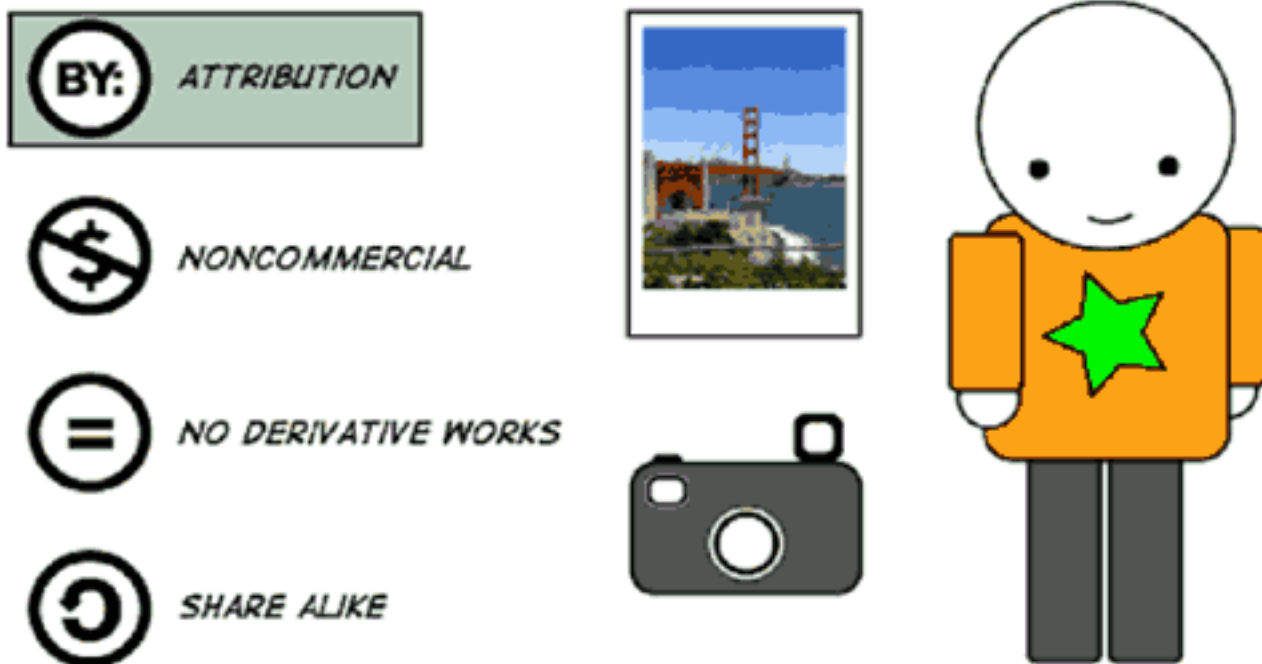
CREATIVE COMMONS CHERCHE À DÉFINIR LA GAMME DES POSSIBILITÉS ENTRE LE COPYRIGHT (TOUTS DROITS RÉSERVÉS) ET LE DOMAINE PUBLIC (AUCUN DROIT RÉSERVÉ). NOS LICENCES VOUS AIDENT À EXERCER VOS DROITS DE COPYRIGHT TOUT EN AUTORISANT CERTAINES UTILISATIONS DE VOS TRAVAUX. ELLES VOUS AIDENT À PARTAGER VOS CRÉATIONS AVEC CERTAINS DROITS RÉSERVÉS.



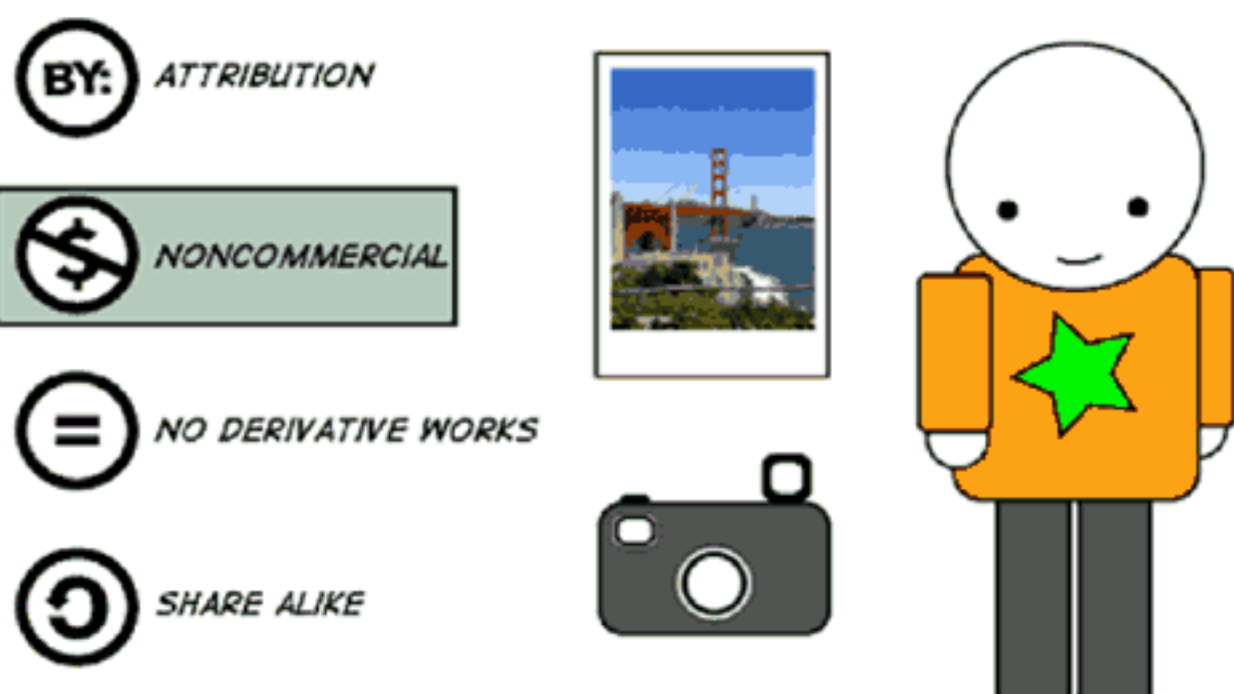
NOS LICENCES SONT CONÇUES POUR CES PERSONNES : CELLES QUI SAVENT QUE LES INNOVATIONS ET LES NOUVELLES IDÉES S'INSPIRENT D'AUTRES PRÉ-EXISTANTES.



IL Y A QUATRE CONDITIONS QUE VOUS POUVEZ POSER AVEC UNE LICENCE CREATIVE COMMONS. LA PREMIÈRE EST L'EXIGENCE DE PATERNITÉ ("ATTRIBUTION"). IMAGINONS QUE JE SOIS UN PHOTOGRAPHE EN HERBE ET QUE JE VEUILLE QUE MON NOM ET MES ŒUVRES SOIENT CONNUS SUR LE WEB. L'OPTION "PATERNITÉ" AUTORISE LES GENS À REDISTRIBUER LIBREMENT MES PHOTOS TANT QU'ILS ME MENTIONNENT COMME EN ÉTANT L'AUTEUR.



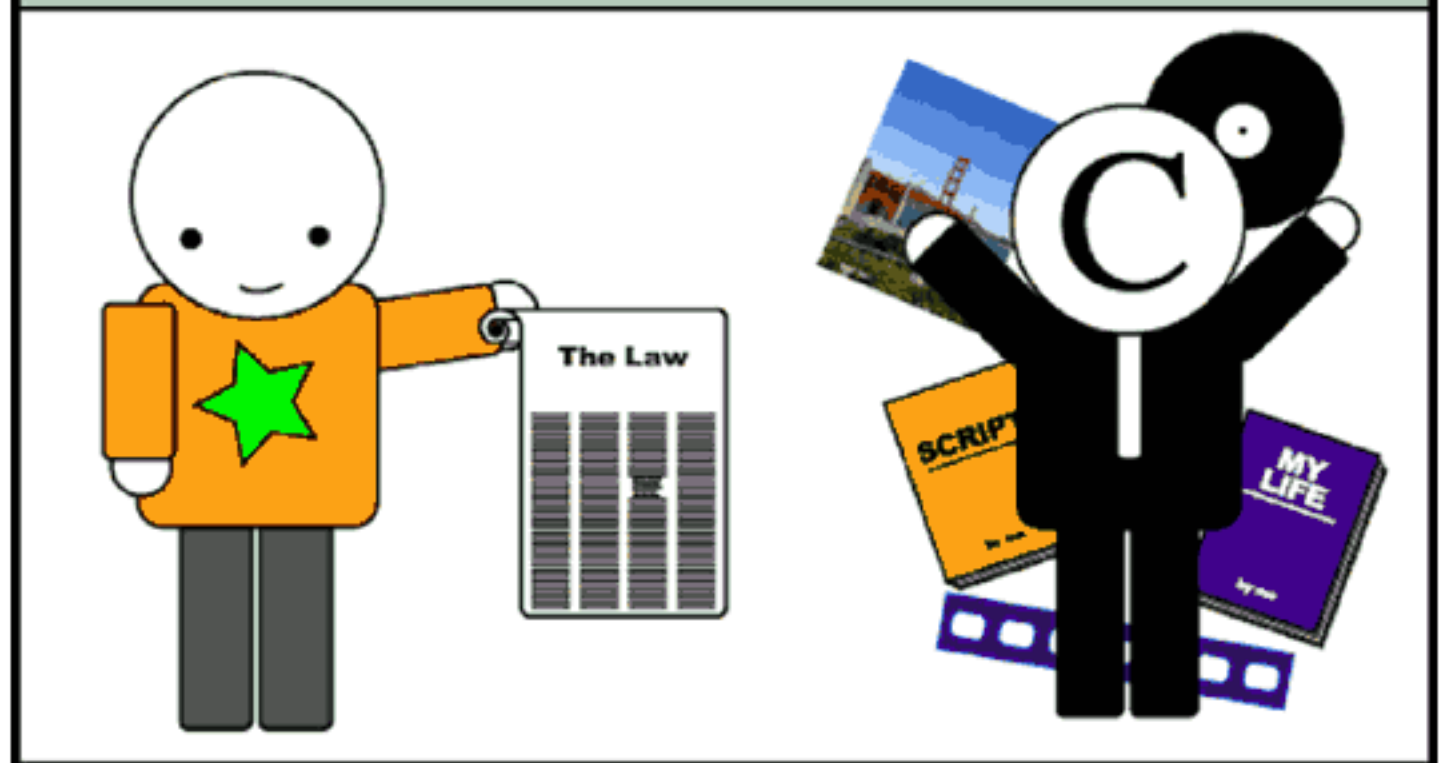
UNE AUTRE OPTION EST "PAS D'USAGE COMMERCIAL" ("NONCOMMERCIAL"). CECI ME PERMET DE PARTAGER MA PHOTO AVEC TOUT LE MONDE MAIS PROSCRIT DE FAIRE DE L'ARGENT AVEC. SI QUELQU'UN SOUHAITE UTILISER MA PHOTO À DES FINS COMMERCIALES, IL DOIT AVOIR MA PERMISSION D'ABORD. C'EST AU CAS OÙ JE VOUDRAIS LUI DEMANDER UNE RÉTRIBUTION !



D'UN AUTRE CÔTÉ, SUPPOSONS QUE MIRANDA VEUILLE INCLURE MA PHOTO DANS UN RECUEIL QU'ELLE PRODUIT. PUISQUE ELLE PRÉVOIT DE LE COMMERCIALISER, ELLE DOIT OBTENIR MA PERMISSION AVANT D'Y INCLURE MA PHOTO.



LORSQUE VOUS CRÉEZ UNE ŒUVRE, ELLE EST AUTOMATIQUÉMENT PROTÉGÉE PAR COPYRIGHT, QUE VOUS L'AYEZ ENREGISTRÉE OU NON. QUE VOUS AYEZ AFFICHÉ LE SYMBOLE © OU NON, C'EST TRÈS BIEN POUR LES GENS QUI VEULENT MAÎTRISER TOUTES LES UTILISATIONS DE LEUR TRAVAIL, MAIS QU'EN EST-IL DE CEUX QUI VEULENT PARTAGER LEUR TRAVAIL SELON D'AUTRES TERMES ?



CHACQUE LICENCE CREATIVE COMMONS PERMET À TOUT LE MONDE DE DISTRIBUER, AFFICHER, COPIER, ET DIFFUSER VOS TRAVAUX ASSURANT UN USAGE CONFORME AUX CONDITIONS QUE VOUS AVEZ POSÉES.



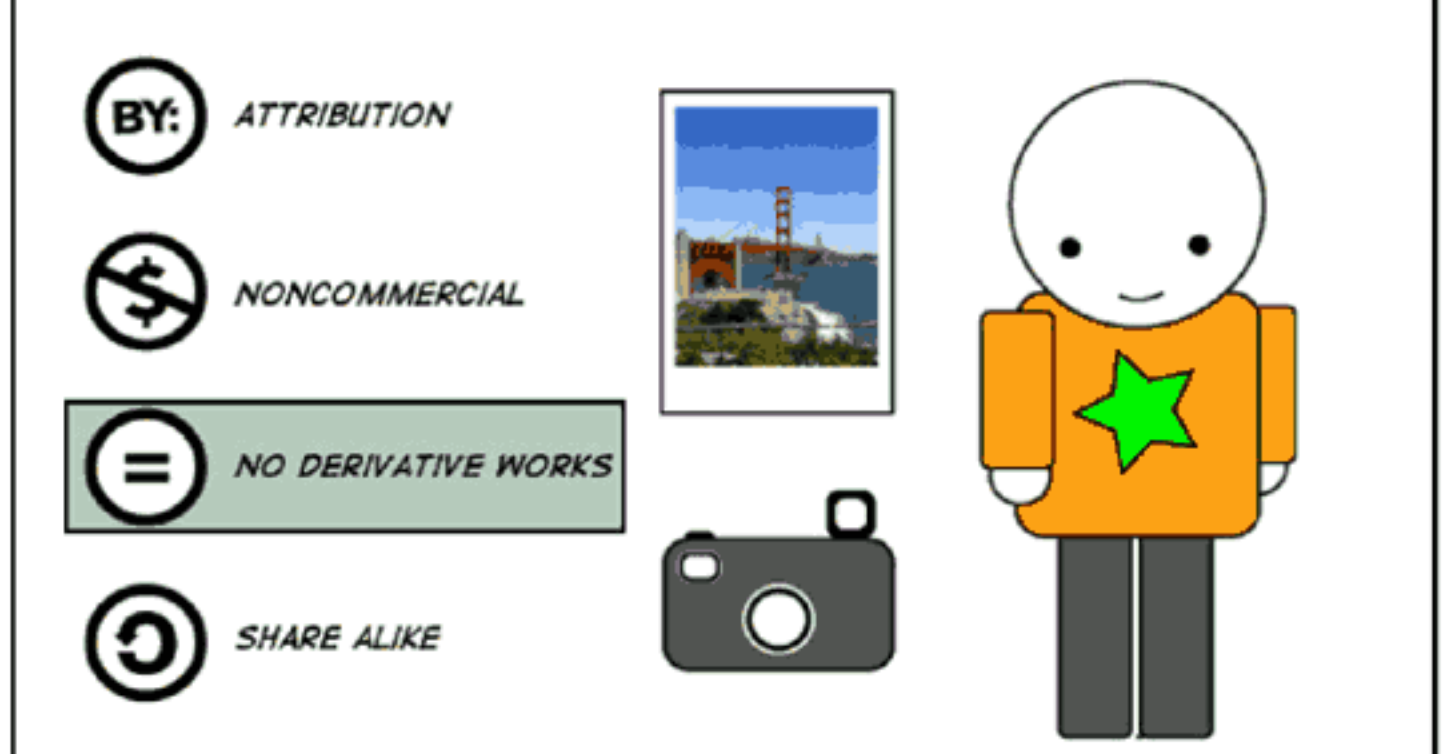
AUSSI, LORSQUE IGNACIO VIEN SUR MON SITE, IL SAIT QU'IL PEUT UTILISER MES PHOTOS À CONDITION DE ME CITER COMME L'AUTEUR DE CELLES-CI. IL N'A AUCUN BESOIN DE ME CONTACTER AVANT DES LES REPUBLIER, TANT QU'IL INSCRIT CLAIREMENT MON NOM ET LES LIE À MA LICENCE.



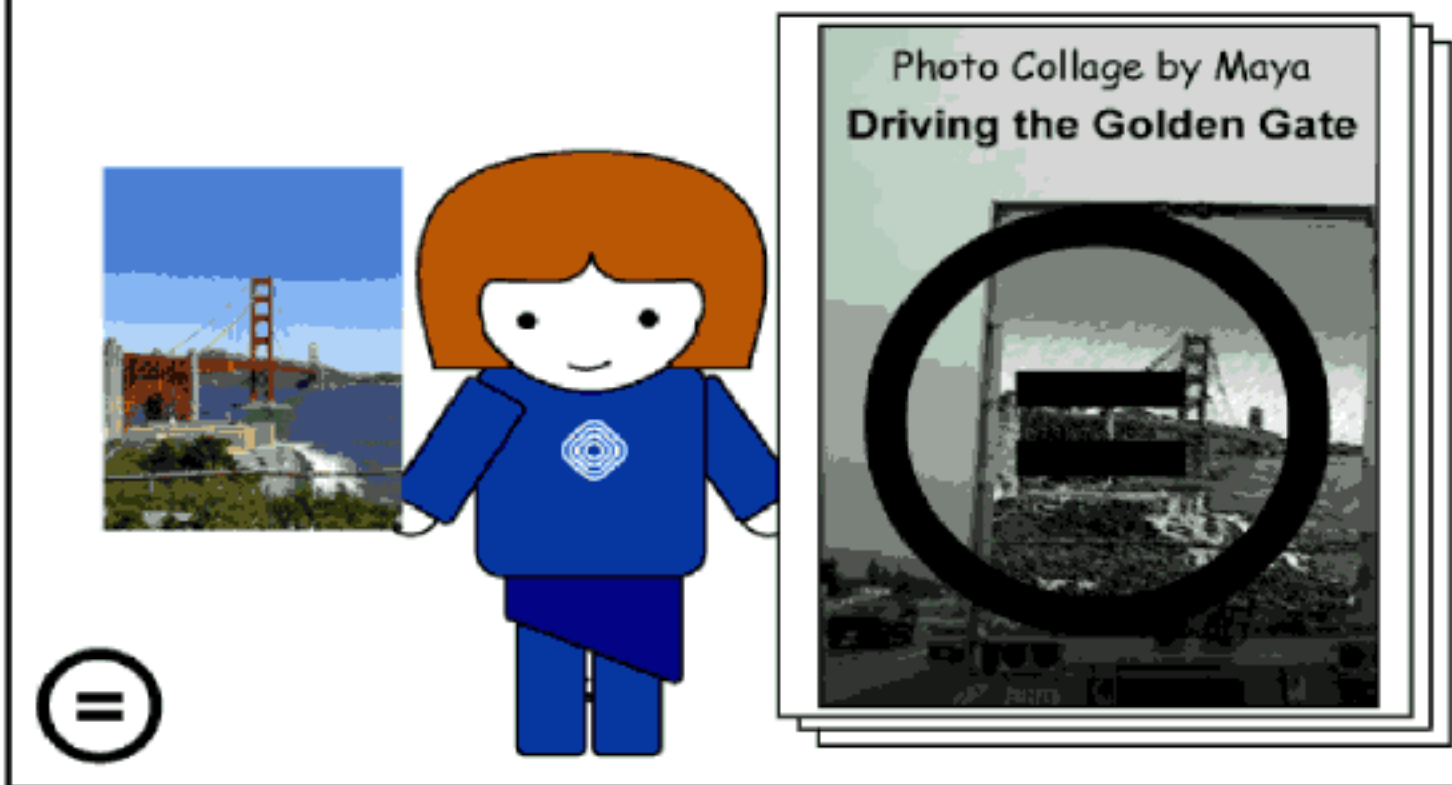
DONC, SI EZRA, UN PROFESSEUR, VEUT METTRE MA PHOTO SUR LE SITE DE SA CLASSE, IL PEUT LE FAIRE SANS RIEN ME DEMANDER, MAIS IL DOIT MENTIONNER UN LIEN VERS MA LICENCE AFIN QUE LES AUTRES PERSONNES PUISSENT SAVOIR QUAND ELLES PEUVENT OU NE PEUVENT PAS RÉUTILISER MA PHOTO.



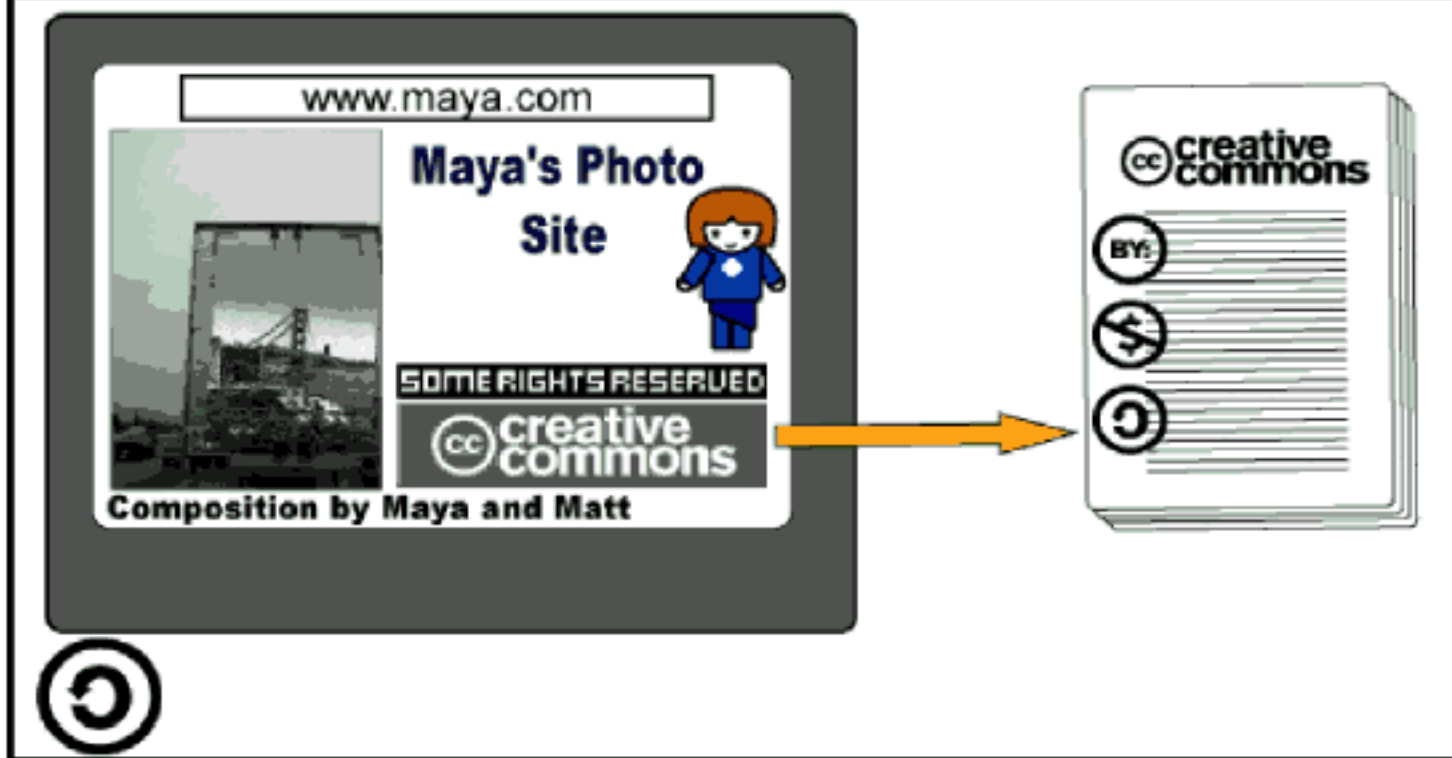
LA TROISIÈME OPTION EST "PAS DE MODIFICATION". CECI LAISSE LES AUTRES COPIER ET REDISTRIBUER MA PHOTO, MAIS SEULEMENT S'ILS LE FONT SANS L'ALTÉRER OU LA TRANSFORMER. JE POURRAI CHOISIR CETTE OPTION SI JE VEUX QUE MA PHOTO NE SOIT REDISTRIBUÉE QUE DANS SON INTÉGRALITÉ.



IMAGINONS QUE MAYA VEUILLE COUPER SA PHOTO ET L'INCLURE DANS UN DE SES COLLAGES. SACHANT QUE MON ŒUVRE EST OFFERTE SOUS CONDITION D'INTERDICTION D'ŒUVRE DÉRIVÉE, MAYA DOIT ME DEMANDER LA PERMISSION AVANT DE LE FAIRE. CEPENDANT, ELLE PEUT COPIER ET DISTRIBUER LA PHOTO SOUS SA FORME ORIGINELLE.



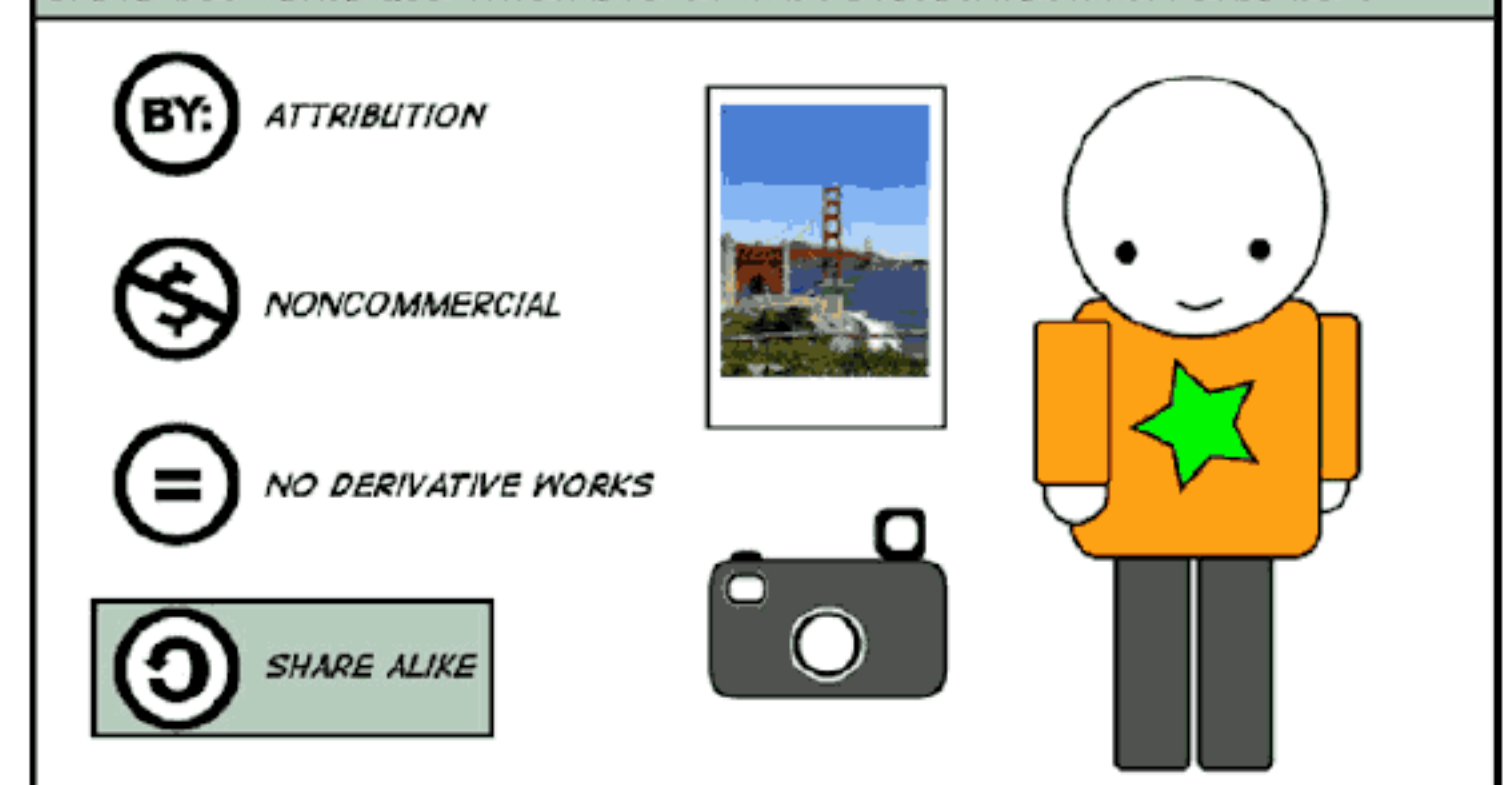
SOUS CES CONDITIONS, MAYA PEUT MODIFIER ET UTILISER SA PHOTO DANS SON COLLAGE TANT QU'ELLE PUBLIE L'INTÉGRALITÉ DE SON COLLAGE SELON LES MÊMES TERMES QUE MOI : "PATERNITÉ", "PAS D'UTILISATION COMMERCIALE" ET "PARTAGE À L'IDENTIQUE DES CONDITIONS INITIALES". ELLE DOIT ÉGALEMENT SE CONFORMER À LA LICENCE D'ORIGINE EN ME CITANT ET EN DEMANDANT MA PERMISSION AVANT DE FAIRE DE L'ARGENT AVEC SON COLLAGE.



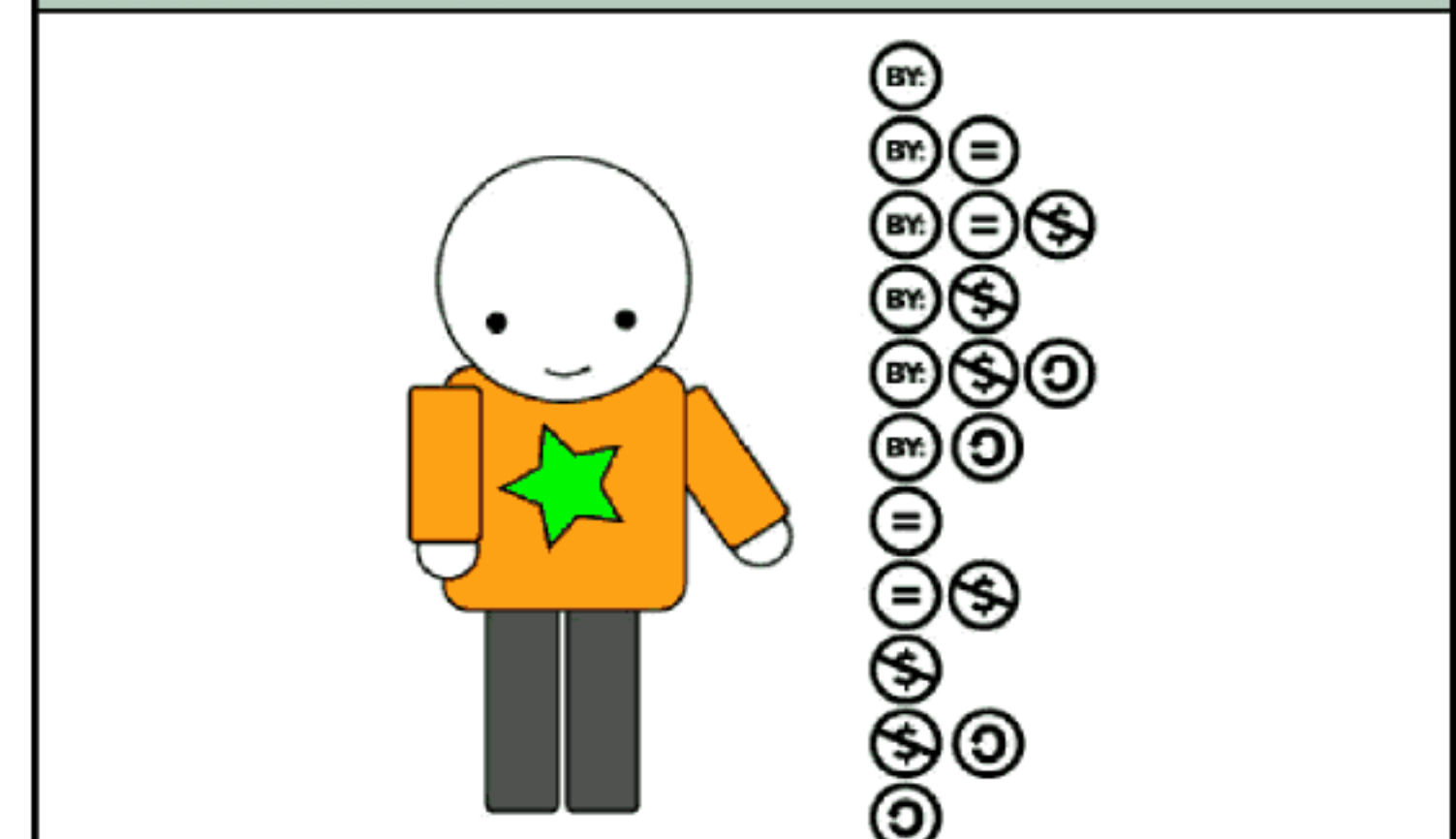
MAINTENANT, SI VOUS PRÉFÉREZ PUBLIER VOTRE TRAVAIL DANS LE DOMAINE PUBLIC, SANS AUCUNE CONDITION, VOUS POUVEZ UTILISER LE SITE WEB DE CREATIVE COMMONS POUR PLACER VOTRE TRAVAIL DANS LE DOMAINE PUBLIC. LE DOMAINE PUBLIC EST DIFFÉRENT D'UNE LICENCE : C'EST UNE FAÇON DE DÉCLARER SIMPLEMENT, "AUCUN DROIT RÉSERVÉ".



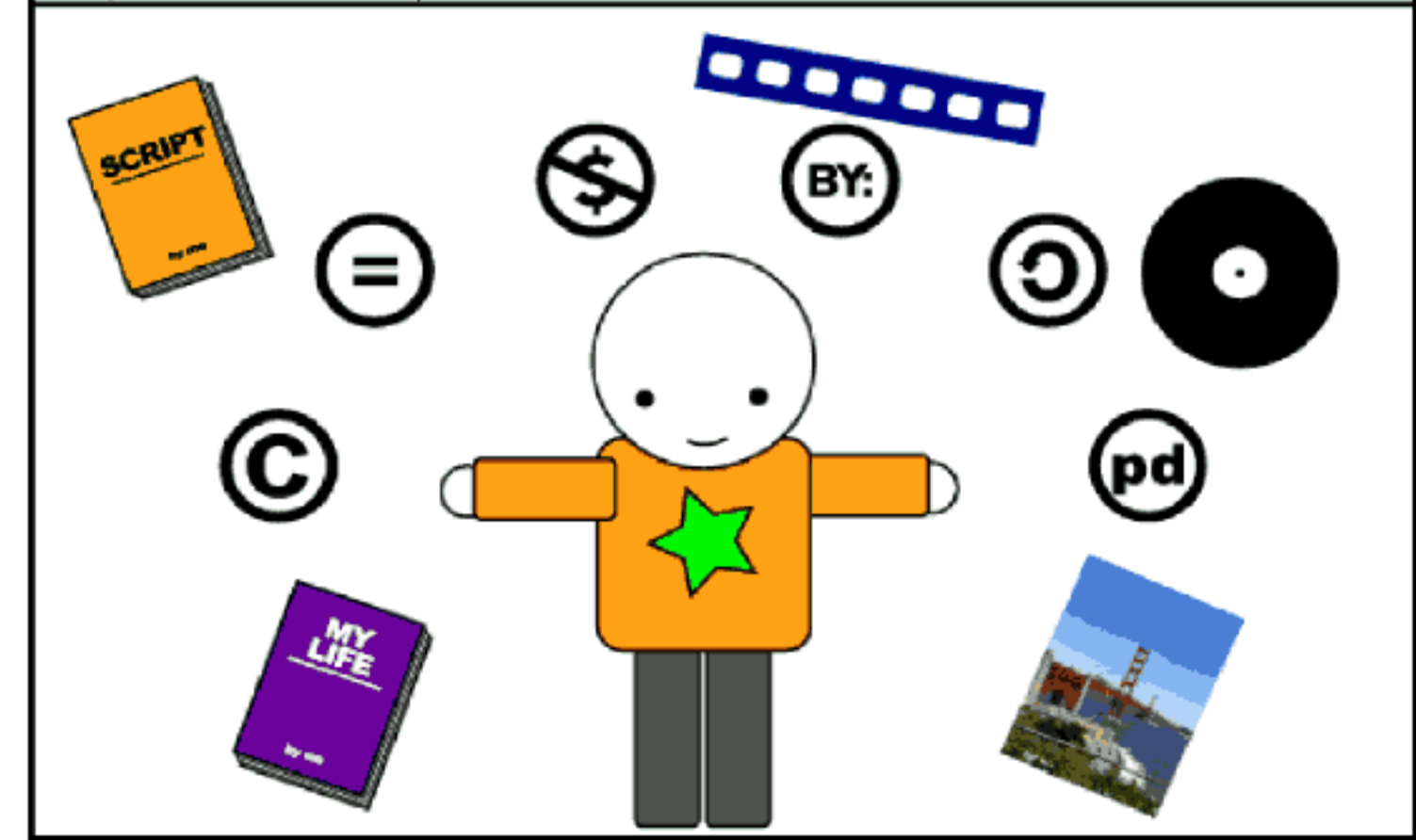
LA DERNIÈRE OPTION EST UN CONCEPT APPELÉ "PARTAGE À L'IDENTIQUE DES CONDITIONS INITIALES" ("SHARE ALIKE"). LE PARTAGE À L'IDENTIQUE OBLIGE LES PERSONNES QUI TRANSFORMENT OU SE BASENT SUR MA PHOTO À PARTAGER L'ŒUVRE RÉSULTANTE SELON LES MÊMES TERMES QUE MOI. DISONS QUE JE CHOISISSE UNE LICENCE QUI INCLUT L'OPTION "PARTAGE À L'IDENTIQUE DES CONDITIONS INITIALES" AINSI QUE "PATERNITÉ" ET "PAS D'UTILISATION COMMERCIALE".



DONC, VOICI COMMENT CHAQUE DE CES QUATRE OPTIONS FONCTIONNE ET VOUS POUVEZ LES COMBINER SELON VOS PRÉFÉRENCES. IL EXISTE EN TOUT ONZE COMBINAISONS POSSIBLES.



NOUS ESPÉRONS QUE TOUTS CES OUTILS DE CREATIVE COMMONS VONT VOUS AIDER, VOUS ET LES AUTRES, À PARTAGER UNE GRANDE GAMME DE CRÉATIONS, SUR UNE VARIÉTÉ DE SUPPORTS, SELON VOS PROPRES TERMES.



Plus d'informations sur <http://creativecommons.fr>

Merci d'indiquer la licence retenue sur la couverture de votre rapport d'expédition.

Vous hésitez entre plusieurs licences possibles ?



La licence CC-BY-SA a été choisie par de nombreux sites car elle encourage le partage des informations.

